



Lettre d'informations sur l'actualité du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne et des domaines de l'énergie

EDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs,

C'est un plaisir de vous retrouver pour cette newsletter de rentrée.

Les activités du SIEM suivent leur cours. C'est toujours un plaisir pour les équipes du SIEM de rencontrer nos élus lors du Carrefour des Elus et d'être plébiscité, comme chaque année, pour notre sérieux et nos conseils. Je tiens sincèrement à vous en remercier.

Cependant, il faut aussi savoir le dire quand cela ne se passe pas bien. Je tiens particulièrement à adresser mes excuses aux élus pour le retard dans l'un de nos projets phares de 2019 : le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE). Comme vous le lirez ci-dessous, ce retard n'émane pas du SIEM mais toutefois, en tant que porteur du projet et avec

tout le respect que j'ai pour nos élus, il est important de le signifier. Je sais que ce projet est attendu et soyez certain que le SIEM met tout en oeuvre pour le réaliser dans les plus brefs délais.

Je remercie également les membres des Groupements de commandes pour leur confiance. Leur nombre augmentent, non pas pour avoir le plus d'adhérents possible ou le plus de sites, mais bien pour obtenir pour nos membres des prix avantageux, de leur faire bénéficier de la meilleure qualité de service et d'accompagnement ainsi qu'une maîtrise de leurs factures énergétiques.

Bonne lecture !

Pascal DESAUTELS



Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) : Point d'étape

Il y a quelques mois, le SIEM annonçait le **lancement du déploiement d'environ 70 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département marnais** avant la fin de l'année.

Malheureusement, c'était sans compter les **lourdeurs administratives** qui retardent considérablement le bon avancement de ce projet. En effet, le SIEM est éligible à une subvention accordée par l'ADEME*1 et Climaxion*2, remplie de normes et obligations non prises en compte dans le schéma initial. De ce fait, cette dernière donne bien du fil à retordre **obligeant le syndicat à revoir son projet**. Un choix sera fait : si l'obtention de cette subvention apporte trop de contraintes techniques pour la mise en oeuvre du déploiement, elle sera abandonnée pour permettre le lancement des travaux d'installation des IRVE. Tout est prêt !

Toutefois, le projet avance quand même puisque tous les Maires des communes qui accueilleront une borne ont été contactés. Les techniciens du SIEM ont pu les rencontrer et ont défini ensemble les emplacements stratégiques où seront installées ces infrastructures. Les demandes de raccordements électriques ont été transmises à ENEDIS.

Enfin, par l'intermédiaire de la **SPL MODULO** (Société Publique Locale MOBILITÉ DURABLE LOCALE) dont le SIEM est l'un des actionnaires, les bornes de recharge ont été commandées. Elle seront disponibles avant le démarrage des travaux afin de gagner un peu de temps.

Un peu de patience donc, même si **le SIEM est conscient de la nécessité de proposer, le plus rapidement possible, ce service aux automobilistes**. 2020 sera un bon cru et le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sera connecté et en service.

Modulo
Mobilité durable locale

ROULEZ PROPRE

LE RÉSEAU PUBLIC DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

- ÉCOLOGIQUE**
Dédié aux véhicules propres
- ÉCONOMIQUE**
Coût moyen de charge de 2 à 4 €
- SIMPLE**
D'utilisation grâce à un badge d'accès
- SÉCURISÉ**
Hotline disponible 24h/24, 7J/7

Une initiative du SIEM et du SIDELC

*1 ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

*2 Climaxion : Programme mis en place par l'ADEME et la Région Grand Est afin d'agir en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire.



Eclairage Public : ajustement des contrats

Courant septembre 2019, les Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public (EP) ont reçu de la part d'ENEDIS un courrier indiquant qu'une **deuxième campagne d'ajustements** a été réalisée sur les contrats EP. Cette procédure fait suite à la première réalisée en fin d'année 2018 (Newsletter n°23 - décembre 2018).

Les contrats EP sont basés sur une déclaration de la puissance souscrite faite par la Commune (ou l'intercommunalité) auprès du fournisseur d'électricité. Depuis, le réseau EP et les installations ont évolué :

- à la hausse : ajout de points lumineux, vieillissement du matériel...
- à la baisse : modernisation des appareils, passage des luminaires en LED...

Souvent, aucune modification n'est réalisée sur les contrats. **ENEDIS alerte donc sur la mise en conformité de ces déclarations et propose l'ajustement des contrats.**

La campagne 2018 s'appuyait uniquement sur un calcul basé sur la consommation annuelle et la puissance atteinte pendant toute la durée de la nuit (4 100 heures). Ce principe n'est que théorique puisque ENEDIS ne pouvait savoir si l'éclairage public était éteint la nuit ou encore si des abaissments de puissance avait été programmés. Grâce au **compteur LINKY** qui couvre environ 2/3 du territoire marnais, ENEDIS a obtenu, dans le respect des normes définies par la CNIL, des **données techniques plus précises afin de proposer aux Collectivités un ajustement des contrats reflétant la réalité.**

Pour les installations ne disposant pas encore du nouveau compteur, les ajustements présentés sont toujours basés sur un calcul.

Les Collectivités devront se rapprocher de leur fournisseur d'électricité ou d'ENEDIS pour entériner ces modifications :

- automatiquement pour les propositions à la hausse;
- sur demande pour les propositions à la baisse.

Sur le territoire marnais, **4 800 contrats sont concernés** par ces ajustements.

•▲• ALERTE •▲•

Membres du Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ

Pour les Collectivités membres du Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ organisé par le SIEM, la **procédure est mise en attente**. En effet, le fournisseur d'électricité change au 1^{er} janvier 2020 et nous sommes en pleine période de collecte des informations à basculer chez le nouveau fournisseur.

Les Collectivités peuvent se rapprocher d'ENEDIS pour indiquer leur choix mais les données ne seront transmises qu'à partir du 1^{er} janvier 2020 afin d'éviter les erreurs.

De plus, l'**augmentation de puissance** n'engendrera **pas de coûts supplémentaires** chez les membres puisque l'abonnement est fixe, quelque soit la puissance souscrite.



Baromètre des Fournisseurs 2019 : Gaz de Bordeaux toujours en tête !

Le 27 juin dernier, le CLEEE (Comité de liaison des entreprises consommatrices d'électricité) et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) ont publié les résultats de la 4^{ème} **enquête de satisfaction** réalisée auprès des acheteurs d'électricité et de gaz naturel sur la **qualité de services** (relation commerciale, réactivité, facturation...) **des fournisseurs d'énergies**. Cette enquête y exclut le prix.

En gaz, pour la 3^{ème} année consécutives, **GAZ DE BORDEAUX**, fournisseur des 2/3 des sites du Groupement Gaz organisé par le SIEM, **arrive en tête du classement** et fait l'unanimité de tous ses clients.

En électricité, **DIRECT ENERGIE et ENGIE se positionne respectivement à la 5^{ème} et 6^{ème} place du classement**. TOTAL, comme en gaz, conserve sa place de bon dernier malgré une note un peu plus élevée qu'en 2018.

Dans cette enquête, les sociétés DIRECT ENERGIE et TOTAL apparaissent encore séparément. D'ailleurs, même si DIRECT ENERGIE reste l'un des fournisseurs préférés des acheteurs, la plupart ont vu **sa réactivité baisser depuis le rachat par TOTAL**. Les membres des Groupements ainsi que le SIEM partagent la même inquiétude sur le fournisseur issu de la fusion des deux entreprises : TOTAL DIRECT ENERGIE, notamment en matière de facturation et de flexibilité.

La bonne nouvelle de ce baromètre est pour **ENGIE**. Le fournisseur semble peu à peu retrouver **la confiance de ses clients**, en gaz et en électricité.

[La synthèse de cette enquête est disponible sur le site internet du SIEM.](#)



Gaz	Note			Synthèse	Electricité	Note			
	2017	2018	2019			2017	2018	2019	
GAZ DE BORDEAUX	8,0	7,9	8,4	↑	ALPIQ	7,8	8,2	8,5	↑
SOLVAY	ND	ND	7,9		ALTERNA	ND	7,8	8,4	↑
GEG	ND	ND	7,9		ekWateur	ND	ND	8,4	
NATURGY	7,1	7,8	7,5	↔	UNIPER	6,7	7,7	7,9	↔
ENGIE	3,7	6,5	7,3	↑	DIRECT ENERGIE	7,1	7,6	7,5	↔
EDF	ND	ND	6,5		ENGIE	4,8	6,7	7,4	↑
ENI	5,1	6,0	6,4	↔	EDF	7,0	6,5	7,4	↑
GAZPROM	6,9	6,5	6,3	↓	Elec.de Strasbourg	ND	ND	7,2	
ENDESA	5,2	3,3	6,3	↑	ENERCOOP	ND	ND	6,0	
TOTAL	6,2	6,5	5,6	↓	TOTAL	ND	4,3	4,6	↔



Le Groupement de commandes pour la fourniture en électricité a été créé par le SIEM en 2015 afin de **répondre aux dispositions réglementaires de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et la disparition des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de l'électricité pour les gros consommateurs (Tarifs Jaune et Vert).**

Le 1^{er} accord-cadre s'achève le 31 décembre 2019. Porté par la confiance de ses membres, le SIEM a publié un **second accord-cadre couvrant la période 2020-2023**. En fonction de la qualité des services proposés (facturation, relation clientèle, gestion de l'énergie, espace client sur internet et modalité de rattachement et de détachement des sites au périmètre du groupement), la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 22 mai 2019, a choisi les fournisseurs titulaires de l'accord-cadre :

- TOTAL Direct Energie
- ENGIE
- ENI
- EDF

Ces fournisseurs ont été remis en concurrence dans le cadre du **1^{er} marché subséquent** afin d'obtenir leur offre de prix pour la période du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021**. Le 3 juillet 2019, la CAO a retenu les fournisseurs proposant la meilleure offre de prix combiné à la meilleure qualité de service :

- **Lot 1** : sites d'une puissance supérieure à 36 Kva (ancien Tarifs Jaune et Vert) : **TOTAL Direct Energie**
- **Lot 2** : sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kva (bâtiments et éclairage public) : **ENGIE**

Schéma permettant d'identifier les différentes périodes du Groupement

1 ^{er} accord-cadre 2015-2019		2 ^{ème} accord-cadre 2020-2023					
1 ^{er} marché subséquent 01/12/2015 - 31/12/2017 lot 1 : ENGIE	2 ^{ème} marché subséquent 01/01/2018 - 31/12/2019 lot 1 : Direct Energie*	1 ^{er} marché subséquent 01/01/2020 - 31/12/2021 lot 1 : TOTAL Direct Energie	2 ^{ème} marché subséquent fourniture allant du 01/01/2022 au 31/12/2023 Consultation lancée 1 ^{er} semestre 2021				
1 ^{er} marché subséquent 01/12/2015 - 31/12/2017 lot 2 : Direct Energie	2 ^{ème} marché subséquent 01/01/2018 - 31/12/2019 lot 2 : Direct Energie*	1 ^{er} marché subséquent 01/01/2020 - 31/12/2021 lot 2 : ENGIE					
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

* Devenu TOTAL Direct Energie depuis le 1^{er} avril 2019 suite au rachat de Direct Energie par TOTAL en 2018.

Le groupement comptera en 2020 :

- 196 membres dont :
 - 10 intercommunalité
 - 178 communes
 - 3 syndicats
 - 3 MARPA
 - le SDIS de la Marne
 - le Centre de Gestion de la Marne
- 3 196 sites répartis ainsi :
 - 221 sites d'une puissance > à 36 Kva
 - 1 485 sites « bâtiment » d'une puissance ≤ 36 Kva
 - 1 490 sites « éclairage public » d'une puissance ≤ 36 Kva (périmètre au 30/09/2019 en cours de consolidation)
- 45,8 GWh de consommation annuelle

Vous souhaitez adhérer au Groupement ?

C'est possible ! Les adhésions peuvent se faire tout au long de l'année. Pour cela, il suffit de prendre contact avec le SIEM par téléphone ou par mail.

ATTENTION ! L'entrée dans le périmètre du Groupement ne peut se faire qu'à l'occasion d'un nouveau marché, c'est à dire au plus tôt le 1er janvier 2022 (délibération acceptée jusqu'au 30 juin 2021).



Les avantages obtenus :

- **un abonnement réduit** : 30€/ site par an pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36Kva (lot 2) et aucun abonnement pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva (lot 1).
- **un tarif avantageux** : malgré la hausse des prix de l'électricité pour tous les consommateurs y compris les membres du Groupement, le tarif obtenu reste inférieur au Tarif Bleu (TRV) proposé par EDF pour les sites du lot 2. Pour les sites du lot 1, un tarif de référence représenté par le TRV n'existant plus, l'objectif étant alors de contenir la hausse des prix de l'électricité. C'est chose faite puisqu'ils n'augmentent que de 2,96 % par rapport au marché 2018-2019.
- **le choix de l'énergie verte** : les membres ont la possibilité de consommer de l'énergie pour 50% ou 100% de leur consommation annuelle.
- **la mise en place de solutions** : Durant les précédents marchés, les membres avaient alerté le SIEM sur les facturations exorbitantes basées sur des estimations de consommation (régularisées une à deux fois par an). Face à ce problème, le syndicat a demandé la mise en place d'une facturation semestrielle sur la base des relevés réels réalisés par le gestionnaire de réseau ENEDIS (uniquement pour le lot 2, les sites du lot 1 sont facturés mensuellement).





Connaissez-vous le Château du Marché ? Il s'agit de l'une des plus célèbres bâtisses châlonnaise ! Depuis 2011, il est la **propriété du SIEM** pour y installer ses locaux.

Construit vers 1602, le monument était un pont fortifié, partie intégrante des remparts de la ville. En 1869, la Ville de Châlons-sur-Marne le donna à la Caisse d'Epargne qui, après réhabilitation, restera près de 130 ans dans ces lieux. Régulièrement, le bâtiment est ouvert pour les **Journées Européennes du Patrimoine**. Cette année, le bâtiment du SIEM a attiré plus de **630 visiteurs curieux** venus apprécier la magnifique vue sur le Petit Jard et la somptueuse salle des Directeurs de la Caisse d'Epargne. Record battu !



Nouveauté cette année, une visite guidée animée par une guide conférencière était organisée le samedi 21 septembre 2019.



10^{ème} Carrefour des élus : le SIEM primé

Cette année encore, le SIEM était présent au 10^{ème} Carrefour des élus, organisé par l'Association des Maires de la Marne, les 30 et 31 août dernier sur la Foire de Châlons-en-Champagne. Pendant cet évènement, le SIEM a connu 2 temps forts :

- ★ La remise du Trophée de l'Innovation récompensant les Collectivité exemplaires dans leurs actions ou leur gestion pour son projet IRVE sur le territoire marnais par Monsieur Bernard DAPOGNY, Directeur Territorial ENEDIS.
- ★ La signature de l'avenant du Cahier des Charges de Concession de distribution publique de gaz pour la Commune de BLANCS-COTEAUX, adhérente au SIEM pour cette compétence, entre le SIEM représenté par son Président Pascal DESAUTELS et GRDF représenté par Alexandre DUCRUET, Directeur Territorial.

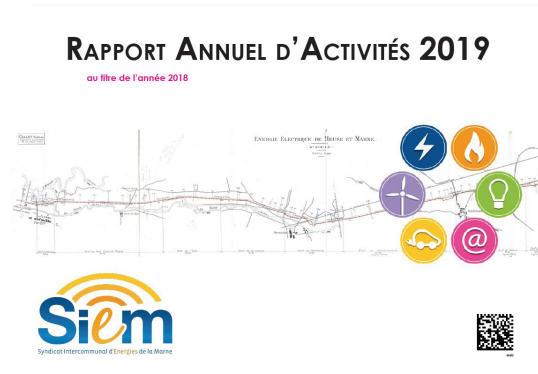


NOUVELLES BRÈVES

- Le **Rapport d'activités 2019** du SIEM sur l'année 2018 est en cours d'acheminement. Vous le recevrez prochainement dans votre boîte aux lettres. Dès à présent, vous pouvez le télécharger sur le site internet du SIEM : www.siem51.fr

- Prix des **Tarifs Réglementés de Vente du Gaz Naturel** proposés par ENGIE :
Août : - 0,5 % Septembre : - 0,9 % Octobre : - 2,4 %

- Lors du dernier Comité Syndical du 9 octobre 2019, **les membres ont autorisé la Président du SIEM a signé le Cahier des Charges de Concession (CCC) avec ENEDIS et EDF**. Cette signature aura lieu en novembre en présence de Monsieur le Préfet de la Marne.



Suivez le SIEM sur les réseaux sociaux
et sur notre site internet www.siem51.fr

